

2/ du prêt Habitat Primo Ecuveuil n°5102946, d'un montant de 42.838,17 euros, stipulé remboursable en 15 ans, au taux de 5,65% l'an, à compter du 5 Novembre 2000
Contractés auprès de La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi Pyrénées dont le siège est à TOULOUSE - 42 rue du Languedoc.
Empruntés non garantis par une inscription hypothécaire.

Il est ici précisé que les frais de cette convention de divorce, évalués en fonction du barème fiscal actuellement en vigueur, ressortent à 1.480 Euros.

EN FOI DE QUOI, il a été délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MAUBOURGNET, le 17 Mai 2004.

